



C 24/2008

Pully, le 22 octobre 2008

Communication au Conseil communal

(Séance du 3 décembre 2008)

Résumé des objets traités en Municipalité de mi-septembre à mi-octobre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-septembre à mi-octobre 2008.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Audition du 9.9.2008: la Municipalité a décidé de donner un préavis **favorable** pour M. Olivier **Guittard**, Mme Angela **Dietz**, Mme et M. Patrizia et Donato **Pagano** et leurs trois enfants et pour Mme et M. Suzanne et Ernesto **Fernandez**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

Décision d'octroi de la naturalisation suisse – Procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2ème génération (art. 22 LDCV): la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour M. Nicholas **Marquardt**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Le Tribunal cantonal confirme la légalité de la base de calcul du dispositif de péréquation intercommunale: selon communiqué de presse du 19.9.2008, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ex-Tribunal administratif) a, par arrêt du 15.9.2008, rejeté le recours déposé par la Commune de St-Georges contre la décision du Département de l'intérieur relative au décompte définitif de la péréquation 2006.

Aménagements cyclables entre la Riviera et Lausanne: la Municipalité a pris acte du courrier du 15.9.2008 de M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures (DINF), qui a examiné les liaisons proposées par Pro Vélo, leur faisabilité, tant technique qu'économique, et leur intégration aux réseaux locaux (PALM) et régionaux (Suisse mobile).

Les trois itinéraires proposés sont réalisables, cohérents avec le réseau cyclable défini dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Le chef du Département encourage vivement la réalisation de ces propositions par les communes concernées (Cully, Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Villette).

S'agissant de la question financière du projet et même si le DINF a signifié son accord de principe pour les propositions de Pro Vélo, il ne peut financer les aménagements qui en découlent en raison de la législation en vigueur, qui ne le permet pas. En revanche, les éventuelles modifications de la signalétique le long de l'itinéraire cyclable officiel "*Suisse Mobile*" pourraient être prises en charge par le DINF.

Stand de tir de Volson - Assainissement global de la ligne de tir à 300 m.: la Municipalité a décidé de confier l'étude du plan d'assainissement global de la ligne de tir à 300 m. du stand de Volson à un bureau d'ingénieurs, pour un montant net de Fr. 22'300.00.

Désaffectation de la tombe de corps à la ligne, piquet N° 4, de Monsieur Raoul Domenjoz, né le 26.01.1896, artiste-peintre: la tombe de M. Raoul Domenjoz ne pouvant être prolongée et étant désaffectée début 2009, la pierre sise sur cette tombe sera déplacée et déposée à la suite de la pierre tombale de M. Albert Itten, au cimetière de Chamblandes.

Adaptation territoriale des justices de paix aux nouveaux districts: selon courrier du 25.9.2008 du Secrétariat général de l'ordre judiciaire, le Tribunal cantonal a fixé au 1.11.2008 la date de l'adaptation des justices de paix au nouveau découpage territorial en dix districts. Les justices de paix verront ainsi leurs territoires de compétence définis selon les nouveaux districts. Ainsi, Pully est désormais rattachée à la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron (Cully).

Les assesseurs actuels restent attachés à leur district (à savoir à Lausanne pour les assesseurs de Pully). Ce sont les assesseurs nommés à partir du 1.11.2008 qui seront dorénavant rattachés à la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron, dont les bureaux seront installés dans les anciens locaux de la Protection civile de Cully.

Projet d'un film Plans-Fixes consacré à Mme Asa Lanova, écrivain, domiciliée à Pully: la Municipalité a décidé de contribuer, pour un montant de Fr. 2'500.-, au financement de la production du film cité en titre.

Acomptes Péréquation 2009 - Facture sociale: la Municipalité a pris acte de l'envoi conjoint du 2.10.2008 du Département de la santé et de l'action sociale et de celui de l'intérieur, nous communiquant, comme chaque année, l'évolution prévisible de la facture sociale 2009. Globalement, la part de l'ensemble des communes vaudoises progresse de 10.3% par rapport au budget 2008. Pour Pully, la participation prévisionnelle totale s'élève à CHF 27'928'521.00, soit CHF 335'864.00 de plus que l'année précédente.

L'évolution de la facture sociale préoccupe sérieusement le Conseil d'Etat. Le chef du Département de l'intérieur a déjà rencontré les présidents de l'UCV et de l'ADCV afin de mettre en place une plateforme canton-communes, chargée notamment d'envisager les réformes possibles des systèmes de péréquation comprenant la facture sociale.

Pour mémoire, il nous est précisé que le montant qui sera facturé aux communes sous forme d'acomptes en janvier 2009, sera de quelques 640 millions résultant de la convention du 22.8.2007 entre l'Etat et les communes, réglant les conséquences de la mise en oeuvre de la RPT.

Facture sociale: par courrier du 10.10.2008, l'Union des Communes Vaudoises informe Messieurs les Conseillers d'Etat Pascal Broulis (DFIRE), Pierre-Yves Maillard (DSAS) et Philippe Leuba (DINT) que les projections pour 2008 et 2009 ont suscité l'émoi parmi leurs membres. Face à la croissance exponentielle de ces coûts et à l'impossibilité de les contenir, voire de les réduire, les responsables financiers communaux ont l'impression d'un système toujours plus complexe, opaque même.

Le Comité et le Groupe des Villes de l'UCV demande de bien vouloir faire procéder à un audit de la facture sociale et d'en rendre publiques les conclusions. Ils suggèrent également que cette tâche soit confiée à la Cour des Comptes.

Lignes du trafic urbain des Transports publics de la Région lausannoise SA (TL) - Couverture du déficit de l'exercice 2007 – Décompte: la Municipalité a pris acte du courrier du 1.10.2008 du Service cantonal de la mobilité, accompagné du décompte de la part de l'Etat et des communes pour l'exercice 2007. Pour Pully, la participation au déficit s'élève à CHF 4'105'968.00, soit CHF 300'000.00 de plus qu'en 2006.

Nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive: la Ville de Pully a décidé de soutenir le projet à l'unanimité. Elle souhaite donner ainsi un signe marquant de son engagement en prévision de la votation cantonale du 30.11.2008 sur le crédit d'étude de CHF 390'000.00 pour la réalisation du Musée.

Travaux au collège de Jules Loth: la Municipalité a pris acte du courrier du 8.10.2008 des Etablissements primaire et secondaire de Pully à l'intention des parents des élèves du collège de l'Annexe Ouest et du collège Principal relatif à des travaux de rénovation.

Ces derniers impliquent que les cours d'éducation physique des enfants soient organisés différemment du 27.10.2008 au 19.01.2009:

- les élèves du cycle de transition auront leur cours d'éducation physique à la salle de gymnastique de l'Annexe Ouest;
- les élèves du CIN, CYP1 et CYP2 auront d'autres activités sportives ou artistiques durant ce laps de temps. Ces activités auront lieu en principe à l'extérieur ou parfois dans une autre salle de gymnastique de la Commune selon les disponibilités.

Lausanne Région - Nouveau support d'appui à la création d'entreprise: Lausanne Région ainsi que l'Association de la Région de Cossonay et celle de la Région du Gros-de-Vaud ont édité une nouvelle brochure. Elle s'intitule "*Le fil rouge pour la commercialisation d'un produit*" et elle est destinée à faciliter l'approche thématique de ce sujet.

Centenaire de l'UCV: la Municipalité a pris acte de la lettre du 10.10.2008 de la Préfecture du district Lavaux-Oron, adressée aux municipalités des communes de Pully, Cully, Puidoux et Mézières, nous informant que l'UCV, dans le cadre de son centenaire, a accepté que la Société Com Consulting SA réalise un magazine mettant en valeur les communes vaudoises, comme l'a fait le Canton ce printemps.

Ce magazine sera divisé en 10 chapitres correspondant aux 10 districts. Il mettra en valeur nos atouts économiques et touristiques.

Maladie fongique sur les buis de bordures au cimetière de Chamblandes: plusieurs buis de bordures de tombes, plantés récemment, sont victimes de la maladie du "cyindrocladium buxicola". Cette dernière se caractérise par des petites taches cylindriques brunes qui s'étendent sur l'ensemble des feuilles atteintes et les font sécher, provoquant ainsi le dépérissement des plantes. Cette maladie se propageant rapidement sur les buis du cimetière, la station de protection des végétaux de Granges-Verney a ordonné la destruction des foyers d'infestation. Les familles dont les buis de leurs tombes sont touchés par cette maladie ont été informées de cette décision et disposent d'un délai de 10 jours pour s'y opposer. Passé ce délai, et sans oppositions des familles, les buis malades seront arrachés et incinérés. Cette maladie ne concerne que les buis; elle n'est donc pas dangereuse pour l'homme, les animaux ou les autres plantes.

LA MUNICIPALITE